

Monsieur

La Vostre du 1. d'Aust m'a este delivree le 7. et sur la continue
vostre response, que j'ay este bien marry come p. voir par ce que
Mess. les Etats n'ont prins encore une telle resolution en faveur
de Son Altesse, come ils ont fait pour feu S. A. d'Orange memoire
La raison en est, que deux Compagnies de Cavallerie de Spa et
Vosborgh, voyoyent presques a Vazer en mesme temps. Et les Etats
de fuser qu'a cette d'ux, ils voyoyent quelque desist pour les
donner, la premiere, L'indinar estant mort apres que les Patentes
estoyent donnees, et le mesme jour que la Comp. entra en Garnison,
l'autre, pour ce que la Comp. fust donnee apres qu'elle estoit entre
en garnison, Et aussy le facta, qui avec ce deux Comp. on ne
beneficia pas un Gentilhomme fison / qui portoit les Impos, Et
n'ont des frs, ny autres benefices que les Comp. que la Province paye
Cora qui ont en les charges vous en pouront dire plus de particu-
lier, principalement Vosborgh qui cust pour respon. que
jamais il n'au roit la Comp. dont une resolution fust mise
par escript, Ce que par inductions, persuasions, remonstrances
et prieres on a encore obtenu, qu'ils la luy bailleroit, et print
alors la resolution que scavez, J'en fus bien offlige, pour ce
que je scavois que cela ne plairait a Son Altesse, et que je ne
chance que son bonneur et contentement, Je ny opposois, mais je
ni pouvois rien gagner, et l'affaire de Vosborgh cust este entie-
remet retirée, si ce jour la il neust este paracheve, J'espere et
souhaite que le temps rasonnera tout, et que S. A. aura voulu
tout, dont je ni puis rien promettre ny assurer, Je ne manquerois

point de me employer de tout mon possible, quand ce seray de
retour a frise, come doit celuy qui se doit de s'f. mesfidel
serviteur au bonnes grans de quel ce vous prie de m' recon,
mander, come i ne fais au by dans les vostres a qui ce s'ays

Monsieur

Vostre tres humble serviteur
Guillaume Tidie
de Nassau

Spec. le 2 d' Aoust.

1647.